



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Examens et concours

Question écrite n° 38406

Texte de la question

M Claude Lorenzini tenait à se faire l'écho auprès de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, des appréhensions actuelles des prothésistes dentaires. À la suite de positions prises par le Parlement européen des normes communes de formation ont été arrêtées. Chaque gouvernement doit maintenant harmoniser ces normes avec sa propre législation. Dans ce cadre, les intéressés souhaitent que soient accélérées les mesures d'alignement de l'enseignement qui, par un diplôme supérieur de niveau III, ouvriront droit, le moment venu, à l'exercice et à l'établissement des prothésistes dans tous les pays de la Communauté. Il demande à connaître les intentions du Gouvernement quant aux conditions de cette mise en œuvre des décisions communautaires et aux mesures d'harmonisation qui la conditionnent.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38406

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1252